



LA VERTU AVANT LES HONNEURS

# La Doré

280 km<sup>2</sup> d'occupation dynamique

## Mémoire présenté À la MRC Domaine-du-Roy

Conseil municipal de La Doré  
Avril 2011

## RAPPEL HISTORIQUE

C'est à La Doré que Gédéon Gagnon en 1873 avait indiqué par un X l'emplacement devant accueillir un moulin à eau, alors que M Gagnon réalisait un mandat confié par le gouvernement du Bas Canada de : faire le Relevé de la Rivière Windigo et la Rivière aux Saumon, et de leur principaux tributaires, depuis leur embouchure jusqu'à leur sources. (Source : Société Historique du Saguenay/LA DORÉ AUX CONFINS DE L'ARRIÈRE PAYS/Russel Bouchard 1989)

Depuis cette époque, les pionniers, les développeurs, leurs descendants et les citoyens actuels ont maintenu leur mobilisation afin d'occuper ces espaces et d'y réaliser les activités essentielles à leurs subsistance.

Cette subsistance et les moyens de la réaliser en 2011 requièrent un cadre à revoir dans le contexte des activités de planification des différentes stratégies qui se doivent d'instrumenter et d'appuyer les aspirations des Doréens.

- x Ce cadre se doit <sup>de</sup> soutenir avec empathie le leadership local, tout en préservant son autonomie et en valorisant les ingéniosités. Cela implique la mise en vigueur de moyens endogènes et l'application des notions de subsidiarité en regard des compétences de notre municipalité.

# TABLE DES MATIÈRES

Préambule	3
Introduction	4
L'objectif du mémoire	5
Les défis régionaux	6
Nos attentes	8
Notre perception de l'occupation du territoire	11
Une nouvelle gouvernance	15
Conclusion	17
Annexes	18
a) Les résolutions du 7 février 2011	
b) Le lac à l'épaule du 11 janvier 2010	
c) Le mini-express du MAMROT	



# La Doré

280 km<sup>2</sup> d'occupation dynamique

## Préambule

La Municipalité de La Doré couvre une superficie de 280 km<sup>2</sup> dont 64% est sous contrat d'aménagement et approvisionnement forestier (CAAF). L'agriculture occupe 26% de cette étendue, soit 7561 ha. Toutefois, seulement 2487 ha sont exploités par les agriculteurs. Le 10% restant est consacré à la forêt privée, au secteur récréatif, au milieu urbain et à la villégiature. Malgré ce potentiel, depuis une vingtaine d'années, notre population diminue sensiblement en dépit des efforts pour renverser cette tendance. L'année 2010 laisse entrevoir de l'espoir puisque la démographie locale montre une augmentation de près de 2% de la population. Il s'agit du résultat des programmes mis en place par notre municipalité.

Plus que jamais, la municipalité s'est engagée dans une démarche ambitieuse désirant valoriser davantage les richesses de son territoire. Cette volonté s'exprime dans neuf domaines d'interventions susceptibles de bonifier son développement.

- l'agriculture dynamique;
- l'agro forestier ou agriculture viable;
- la zone urbaine;
- la villégiature;
- le caractère récréatif du territoire;
- la foresterie;
- la mise en œuvre de la forêt habitée de La Doré;
- la mise en valeur hydroélectrique;
- Le retrait de la partie 10 du document complémentaire intitulé «Les coupes d'arbres».

Dans le contexte d'aujourd'hui, il est impensable de mener à terme ces aspirations sans la complicité de nos partenaires, entre autres la MRC, la CRÉ, les municipalités et les gouvernements. Nos premiers interlocuteurs sont la MRC du Domaine-du-Roy et la Conférence régionale des élus. C'est à eux que nous adressons ce mémoire.

## Introduction

Dans presque toutes les municipalités régionales de comté (MRC), on dénombre plusieurs municipalités rurales et quelques-unes urbaines. C'est le cas de la MRC du Domaine-du-Roy avec deux villes, Roberval et Saint-Félicien et sept municipalités rurales, notamment La Doré et un territoire non organisé, Lac Ashuapmushuan. Les deux villes comptent quelque 22 000 habitants et les municipalités, plus de 11 000 habitants incluant la communauté amérindienne de Mashteuiatsh<sup>1</sup>. Ainsi, les municipalités possèdent le tiers des résidants. Par contre, elles détiennent presque la totalité des ressources agricoles, forestières, industrielles et touristiques de la MRC alors que les deux agglomérations urbaines constituent des centres de services vitaux. Ces deux regroupements, rural et urbain, sont donc complémentaires et, dans cette optique, ils ont tout intérêt à s'épauler mutuellement.

La population des municipalités rurales varie entre 550 et 2 700 habitants. Au recensement de 2006, La Doré comptait 1 454 personnes (1 657 personnes en 2002) se situant dans la moyenne. On note une diminution constante de la population de l'ordre de 12 % entre 1996 et 2006 et le cas n'est pas exclusif à la région. Cependant, les différents programmes<sup>2</sup> dernièrement mis en place par la municipalité ont permis d'atténuer une diminution de la population. Malgré tout, on peut présumer que cette tendance risque de se maintenir si des mesures ne sont pas collectivement enclenchées; les ruraux quittant leur milieu, la MRC entière est en perte de vitesse. Évidemment, les maires autour de la table de la MRC en sont conscients, mais il faut souhaiter que l'on comprenne l'importance de cette menace à sa juste mesure. Le déclin de la population, accompagné de son vieillissement est un indice majeur qui reflète un malaise socio-économique dévastateur. *«Le caractère dynamique de l'occupation d'un territoire se manifeste par la vitalité économique, sociale et culturelle qui s'y déploie et qui génère des activités créatrices de richesses et d'emplois. Un territoire sans emploi ne peut pas retenir sa population et encore moins attirer de nouvelles familles<sup>3</sup>.»*

Ce seul indice suffit à alerter les édiles gouvernementaux des différents paliers et à apporter toute l'attention nécessaire aux municipalités rurales qui sollicitent un appui. À cet égard, La Doré est sans équivoque un

---

<sup>1</sup> La communauté amérindienne de Mashteuiatsh ne fait pas officiellement partie du Domaine-du-Roy mais géographiquement, elle se trouve sur le même territoire.

<sup>2</sup> Liste des programmes incitatifs à la croissance démographique : programme d'établissement des nouveaux arrivants; programme d'établissement des jeunes résidents de 18 à 35 ans; programme d'accès à la propriété (vente aux enchères de terrains résidentiels); programme de revitalisation pour l'ensemble du territoire en y intégrant la valorisation du bois; programme d'aide financière et de crédit de taxes pour les secteurs commercial et industriel; programme de crédit de taxes; programme pour les nouveau-nés; programme du fonds de développement de La Doré.

<sup>3</sup> Fédération québécoise des municipalités, *pour une politique d'occupation dynamique du territoire fondée sur l'autonomie administrative et financière des collectivités territoriales.*

exemple concret puisqu'elle possède des ressources, faut-il croire mal perçues, notamment sur les plans forestier, agricole et touristique.

## **L'objectif du mémoire**

Il n'est pas toujours facile pour une municipalité rurale comme La Doré de faire valoir ses préoccupations pour différentes raisons.

Longtemps les municipalités rurales ont développé un esprit d'autosuffisance, étant laissées trop souvent à elles-mêmes, les incitant ainsi à suffire à leurs besoins. Le temps évolue et plusieurs structures mises en place, appuyées par des moyens de communication rapides et efficaces, ont changé le contexte. Étant dorénavant en étroite relation les uns avec les autres, chacun souhaite être respecté, uni et intégré à la vie communautaire tout en étant conscient de la diversité et du potentiel de chaque municipalité, notamment les municipalités dont l'économie dépend des ressources naturelles. Ici plus qu'ailleurs, il faut reconnaître que dans une démocratie, la solidarité régionale a pour finalité l'autonomie des municipalités.

Dans le contexte actuel, on est en droit de se demander si l'avenir de certaines communautés dépendantes des ressources naturelles est en danger. Rien de réconfortant pour une région dont l'économie est fondée sur la forêt et l'agriculture. Sans pour autant être fataliste, l'essentiel aujourd'hui est de sauver ce qui peut l'être et la municipalité de La Doré a le pouvoir, la capacité et la prétention d'y contribuer, encore faut-il lui en donner la possibilité.

Consciente de ces enjeux, la municipalité souhaite s'associer au développement régional au même titre que ses partenaires dans la mesure où elle peut y trouver une attention à la hauteur de ses attentes.

Le présent mémoire tente de démontrer que La Doré est aussi un acteur incontournable et qu'elle est en mesure de relever le défi, mais pas à n'importe quel prix. À cette fin, nous prenons comme repère « *L'avant-projet de Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme* », lequel propose une nouvelle façon de gérer le territoire.

## Les défis régionaux

La municipalité de La Doré affronte plusieurs défis dont au moins quatre concernent l'ensemble de la MRC.

**Le défi environnemental :** La Doré, comme toute autre municipalité de la MRC du Domaine-du-Roy, prend au sérieux la préservation des écosystèmes agricoles et forestiers, tout en valorisant ses ressources naturelles, sachant qu'elles constituent un patrimoine collectif. À ce propos, on ne peut ignorer les changements climatiques qui nous lancent de nouveaux défis. De nouvelles pratiques productives et de nouveaux usages des ressources rurales devront être expérimentés pour limiter les impacts et s'adapter à ces changements. À titre d'exemple, la municipalité a développé en partenariat avec les usagers, la MRC du Domaine-du-Roy et la Coopérative de solidarité de la Rivière aux Saumons, la forêt habitée de La Doré. Mentionnons également la mise en valeur des lots boisés de la municipalité par le développement de plan agro, forêt et faune pour chacun de ces lots.

Étant donné la convergence et la complémentarité de ces ressources, les solutions relèvent solidairement de chacune des municipalités. La Doré étant davantage favorisée par la présence de ces ressources, elle se sent interpellée. Cependant, c'est aussi l'affaire de tous et, en conséquence, nous nous attendons à un engagement plus évident de la part de nos partenaires et une reconnaissance formelle de nos engagements.

**Le défi économique :** L'agriculture se transforme et vise de nouvelles opportunités en regard de la demande urbaine pour des produits agricoles de qualité et du terroir. Le défi économique de plusieurs territoires ruraux, comme le nôtre, est de sortir des sentiers battus pour s'engager dans une dynamique de diversification économique plus apte à affronter les turbulences du marché. Nous travaillons actuellement à mettre en valeur les terres agricoles qui bordent les cours d'eau. Nous désirons implanter une production à valeur ajoutée qui assurerait un revenu aux producteurs agricoles ainsi qu'une meilleure gestion de la qualité de l'eau.

En foresterie, les besoins se sont aussi transformés. L'apparition de nouveaux matériaux, la concurrence et les techniques modernes de communication ont réduit d'autant la demande. La crise du bois d'œuvre en est la démonstration.

Agriculture et foresterie sont deux domaines relevant plus des fluctuations des marchés nationaux

et même internationaux. Notre influence est forcément modeste et locale. Il n'en demeure pas moins que le problème nous concerne tous et la mise en place d'une démarche régionale exige aussi de reconnaître les préoccupations propres à La Doré.

**Le défi social :** l'exode des jeunes vers les villes et le vieillissement de la population rurale demeurent des préoccupations pour lesquelles des solutions sont encore à inventer. La vitalité sociale exige une innovation des services aux citoyens; plus encore, elle nécessite un renforcement d'attraction et de rétention de nouvelles populations, par conséquent de nouvelles capacités d'accueil et d'intégration.

Bien que ce malaise soit régional, La Doré reconnaît pour sa part qu'elle a une longue pente à remonter. Cependant, l'attrait d'une municipalité est aussi fonction de celui de la région et des services offerts. Nous avons déjà pris des engagements en mettant en place plusieurs programmes de revitalisation sociale (voir la note 2 au bas de la page 4). Serait-il prétentieux de croire qu'en cette matière, La Doré soit un modèle pour la MRC ?

**Le défi politique :** le développement des municipalités rurales pose la question de la juste représentation politique et des nouveaux modes de gouvernance à instituer pour assurer une meilleure complémentarité rurale urbaine.

Il va sans dire que la municipalité de La Doré ne peut-être ignorée par tout ce qui concerne son territoire. Il ne faudrait surtout pas mettre en cause notre étonnement si on nous dicte des décisions prises en notre absence, pour le bien de tous, sans tenir compte des préoccupations de La Doré. Nous avons la prétention d'être capables de nous donner une vision d'avenir, de prendre des initiatives et de dialoguer d'égal à égal avec nos vis-à-vis dans le but de déterminer nos intérêts communs.

Ces défis régionaux sont d'envergure et exigent une concertation qui supplante les intentions vertueuses. C'est dans cette perspective que notre municipalité entend maintenir le cap. Encore une fois, nous insistons sur le fait que ces enjeux doivent mobiliser les efforts de chacune des municipalités, de la MRC et des gouvernements. Étant un défi collectif, nous avons le devoir communautaire de nous y attaquer sans condescendance l'un vis-à-vis l'autre.

## Nos attentes

Outre les défis à caractère régional, s'ajoutent ceux qui nous touchent directement et ils ne sont pas moindres ; ils font suite à plusieurs consultations réalisées au cours des dix dernières années. Cette concertation ainsi que la réflexion des élus ont conduit à une volonté inflexible de maintenir vivante et entière la collectivité, ses structures, son territoire et ses acquis. Les orientations suivantes ont été retenues :

1. Diversifier notre économie;
2. Stabiliser notre population;
3. Renouveler nos emplois;
4. Contrer l'exode de nos aînés, de nos jeunes et de notre population active.

Les moyens qui ont été mis en œuvre selon les différents axes stratégiques ou les enjeux retenus sont :

### Diversifier notre économie

- Achat de 145 hectares de terres publiques;
- Modification et concentration de la zone industrielle lourde;
- Création d'une route pour les « camions planétaires » ;
- Crédit de taxes pour la construction et la rénovation;
- Soutien au développeur;
- Réingénierie du site touristique du Moulin des Pionniers;
- Appui et réalisation de sentiers diversifiés;
- Projet Forêt Habitée;
- Ouverture Approche commune;
- Développement récréotouristique et villégiature;
- Mission renforcée à la Corporation de développement.

### Stabiliser et renouveler la population

- Maintien et création d'un climat positif;
- Réduction et résolutions des conflits par le compromis;
- Comité qualité de la vie;
- Comité embellissement;
- Adhésion villes et villages fleuris;
- Appui aux organismes et activités des aînés;
- Encouragement à la natalité;
- Accueil des nouveaux arrivants;
- Crédits de taxes pour la rénovation et la construction résidentielle;
- Soutien aux Jeunes et Aînés;
- Appui aux sports et loisirs.

### Développement des emplois

- Soutien financier à la promotion et au développement;
- Fonds Création emploi;
- Crédits de taxes de la zone industrielle;
- Partenariats et relations publiques positives;
- Offre d'infrastructures adéquates et réponse aux besoins exprimés.

### Contre la baisse démographique

- Lutte pour conserver les acquis (CHLD-CLSC/Point de service Desjardins/école primaire);
- Projet de résidence pour les aînés autonomes;
- Soutien à La Maison des Jeunes;
- Mesures d'accueil et de promotion de la collectivité;
- Promotion de la fierté, de la solidarité et de l'ouverture;
- Maintien d'un fardeau fiscal concurrentiel;
- Investissement dans la qualité de la vie et des services;
- Programme facilitant l'accès à la propriété.

Il va sans dire que nous mettons toute l'énergie nécessaire pour atteindre nos objectifs, autant à notre profit qu'à celui de la région. Notre détermination est d'autant plus méritoire puisque nous devons redoubler d'efforts face à une certaine froideur du milieu régional à notre égard. Notre travail, aussi acharné soit-il, serait sans doute plus stimulant dans la mesure où nous pourrions compter sur une plus grande adéquation de la part de nos partenaires, laquelle peut se traduire par une *réciprocité* soutenue et une *équité* loyale.

#### **Une réciprocité soutenue**

Une réciprocité soutenue implique un échange simultané et équivalent de décisions et d'actions entre les mandataires de la région, particulièrement en ce qui concerne l'aménagement du territoire. Il est de bonne guerre que chaque municipalité défende ses propres intérêts au profit de ses citoyens sans pour autant ignorer ceux de ses voisins. En jouant franc jeu réciproquement, les résultats ne peuvent être que bénéfiques.

Un exemple éloquent est celui de la *Forêt habitée de La Doré*. Ce projet illustre bien la volonté de notre municipalité et de ses citoyens de s'impliquer dans l'aménagement de son territoire. Reconnue par nos pairs, cette forêt est devenue, en quelque sorte, l'héritage de la MRC du Domaine-du-Roy qui en a fait sienne. Cet échange mutuel (réciprocité) démontre que La Doré est capable de supporter des projets à la mesure de toute une région et d'échanger objectivement.

C'est le rôle des municipalités de gérer leur territoire et d'être pleinement en contrôle de toutes

intrusions émanant de l'extérieur. Cependant, il est fort possible que des interventions dans les zones contiguës puissent influencer de façon déterminante le plan d'action d'une municipalité. C'est le cas de La Doré qui se sent constamment interpellée en raison des développements (entérinés par la MRC) qui ceinturent son périmètre.

Sans pour autant être rébarbatifs à ces interventions, nous faisons appel à l'intégrité de la MRC et aux institutions périphériques afin que La Doré soit partie prenante aux décisions relatives à toute forme de développement. En d'autres termes, nous souhaitons être invités aux discussions qui touchent directement ou indirectement notre territoire. De cette façon, nous serons en mesure de faire valoir nos préoccupations, en espérant qu'on en tienne compte, et d'ajuster *réciroquement* notre plan d'action dans un intérêt commun.

### **Une équité loyale**

L'équité met en cause la reconnaissance et le respect des droits et du mérite de tous. Dans cette optique, chacun s'attend à être traité équitablement quelque soit sa situation géographique, l'importance de sa population, l'envergure de son budget, l'étendue de son territoire.

Une région est une interrelation de plusieurs composantes, entre autres les municipalités, lesquelles doivent travailler en parfaite harmonie pour réussir. À leur tour, les municipalités sont constituées aussi de plusieurs éléments qui sont en étroite relation entre eux. Par analogie, c'est comme un appareil de télévision où toutes les composantes sont soudées les unes aux autres, si l'une d'elles, si minuscule soit-elle fait défaut, l'image est affectée. Il en est de même pour une municipalité, qu'elle soit petite ou non, son rôle dans l'ensemble de la région est autant essentiel, à défaut de quoi l'image régionale en souffre.

Les gens sont normalement fiers de leur patelin et ne sont pas dupes; s'ils sont traités de façon inéquitable, il se crée une dissension qui atténue l'interdépendance à l'égard de leurs voisins. Une région a donc intérêt à considérer ses partenaires également et honnêtement.

Entre réciprocité et équité, il n'y a qu'un pas et à ce propos, la municipalité de La Doré se sent compromise. Il convient de citer quelques cas qui nous touchent de près pour s'en convaincre.

- La désignation de la réserve aquatique de la rivière Ashuapmushuan (26,5 km de rives dans La Doré);
- Le projet du parc Ilnu (140 km<sup>2</sup> dans La Doré);
- Les baux de location sur notre territoire avec les producteurs de bleuets;
- Des terrains de trappe sur environ 139 km<sup>2</sup> ;
- 64 % de notre territoire est sous CAFF.

Ces quelques projets ne sont pas sans importance et influencent significativement notre plan d'action. Sans doute, notre participation aux décisions aurait permis une meilleure intégration de ces aménagements sur notre territoire. À tout le moins, nous aurions pu faire valoir nos appréhensions en souhaitant être entendus avec impartialité.

## **Notre perception de l'occupation du territoire**

L'avant-projet de Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme a été déposé le 9 décembre 2010. Cet avant-projet redéfinit la démarche en matière municipale de façon à respecter les principes du développement durable, tout en prévoyant des outils appropriés à l'aménagement et à l'urbanisme. Cet avant-projet de Loi abroge l'actuelle Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Les MRC conservent la responsabilité d'élaborer les documents de planification du territoire et le gouvernement, le droit d'en déterminer son contenu en conformité avec ses propres orientations. À cet égard, il demandera la modification de tout schéma dont il estime ne pas respecter une orientation gouvernementale en matière d'aménagement du territoire ou s'il croit que cette modification est nécessaire pour des motifs reliés à la santé, à la sécurité publique ou à la protection de l'environnement.

De leur côté, les municipalités locales sont toujours responsables du plan d'urbanisme et des règlements afférents tout en ayant la possibilité d'atténuer la rigidité inhérente à l'application et à l'administration réglementaire. Aussi, elles peuvent se doter d'une politique d'information et de consultation de leurs citoyens tout en ayant la possibilité de délimiter, dans des situations précises, des zones franches à l'intérieur desquelles aucune approbation référendaire ne serait requise.

Enfin, une démarche est prévue lorsqu'il n'y a pas concordance entre le schéma régional et le plan d'urbanisme

local alors que la Commission municipale, si nécessaire, joue un rôle d'arbitre. Cette dernière occupe davantage d'espace dans ce projet de Loi.

Autre aspect intéressant, la Loi oblige toute municipalité à transmettre à celles qui lui sont contiguës les modifications ou le remplacement de son plan d'urbanisme. Enfin, plusieurs dispositions donnent aux municipalités une marge de manœuvre appropriée.

Il va sans dire que cet avant-projet de Loi touche directement les préoccupations que nous avons élaborées précédemment en y apportant des éléments de solutions que l'on cautionne. Dans cette perspective, la municipalité de La Doré entend renforcer la direction qu'elle a toujours maintenue, c'est-à-dire une planification qui met en exergue le développement durable.

Bien que la planification à long terme soit indispensable, elle repose davantage sur le postulat selon lequel le passé est garant de l'avenir, en d'autres termes, que les tendances passées se perpétuent dans le futur. Elle ignore ainsi les dynamiques sociales, économiques, politiques et environnementales même si cette planification semble irréprochable sur le plan logique. Nous optons plutôt pour une planification stratégique.

### **Notre planification stratégique**

En ayant comme fondement la planification à long terme, nous devons tenir compte des rapports de force et des pouvoirs en place afin de choisir pas nécessairement la solution optimale, mais la solution acceptable et satisfaisante aux yeux de nos citoyens et des intervenants. En retour, nous sommes en droit de nous attendre au même traitement.

Cette façon de procéder oblige les planificateurs à élargir leur champ d'action afin de permettre à tous de prendre part activement dans la recherche de solutions adéquates et conformes aux réalités d'aujourd'hui. Dès lors, nous sommes convaincus que notre perception cadre dans le nouveau projet de Loi.

Puisqu'il faudra s'ajuster à la Loi en question, chaque municipalité devra sans doute revoir son plan de développement (urbanisme et règlements).

## **Notre plan de développement**

Ce plan met en relation les équipements collectifs et les affectations urbaines et touche aux fonctions récréatives, culturelles, communautaires, touristiques, environnementales, historiques et patrimoniales. À l'échelle municipale, il s'agit d'enrichir notre plan d'urbanisme en proposant des aménagements qui favorisent et améliorent le cadre de vie de la collectivité. À l'échelle régionale, le plan complète et précise les orientations du schéma.

Bien que cet exercice soit la prérogative de chaque municipalité, il est indispensable de tenir également compte des conséquences que certains projets peuvent avoir à l'échelle régionale. En prenant l'exemple du Moulin des Pionniers, pièce maîtresse sur le plan historique et patrimonial, il sera aménagé en tenant compte non seulement des visiteurs, mais aussi à la fois des résidents de La Doré et de ceux de la région.

## **Notre perception du développement durable**

Il est admis que le développement durable repose sur une philosophie qui s'apparente à ce que préconise l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Cette philosophie tient compte à la fois de la personne et du milieu :

*La personne* : on cherche à améliorer la qualité de vie de chacun; on touche donc aux aspects économiques et socioculturels;

*Le milieu écologique* : on cherche à respecter la capacité de support du milieu naturel, c'est-à-dire les limites biologiques des sites utilisés; on touche alors aux espèces et aux écosystèmes.

Pour notre part, nous tenons compte des neuf conditions regroupées en trois catégories : économique, socioculturelle et écologique et, chacune d'elles comprend les actions que nous entendons postuler. Ces conditions recourent les seize principes qui se retrouvent dans la *Loi sur le développement durable*.

Les critères économiques :

- Le maintien de la croissance économique ;
- La création d'emplois ;
- La réduction des coûts sociaux.

Les critères socioculturels :

- Le respect des valeurs culturelles ;
- Le maintien de l'authenticité ;
- La qualité de vie des citoyens.

Les critères écologiques :

- Le maintien de la biodiversité et des écosystèmes ;
- La mise en valeur des paysages ;
- L'harmonie du développement.

Ces neuf engagements sont explicites en soi et il ne nous apparaît pas utile d'en préciser davantage la teneur. Tel est donc, en synthèse, notre cadre de référence relatif au développement durable.

À titre d'illustration en matière de développement durable, notre municipalité a récemment (séance du conseil du 7 février 2011) entériné un certain nombre d'actions :

Nous avons accepté le plan d'aménagement agro-forêt-faune présenté par la Coopérative de solidarité forestière de la rivière aux Saumons. Ce projet correspond à la nouvelle foresterie que nous préconisons, favorisant ainsi le développement durable et la gestion intégrée des ressources du milieu forestier. En d'autres termes, il s'agit de préserver les écosystèmes et la biodiversité lors des interventions.

Dans la même veine, La Doré envisage autoriser l'usage des terrains acquis en 2004 de la MRC du Domaine-du-Roy dans la mesure où l'on respecte les plans d'aménagement agro-forêt-faune déjà en vigueur<sup>4</sup>. À cet égard, il convient de procéder à un inventaire du bois marchand et de s'assurer que la coupe soit conforme aux normes appliquées à la forêt de proximité. Nous devons tenir compte également du projet de la forêt-bleuet localisée sur les terres réservées à cette fin, dans le secteur Pémonca ainsi que les neuf (9) autres blocs identifiés en 2006 par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

---

<sup>4</sup> Dans le contrat d'acquisition, il est question de l'implantation d'une zone industrielle conformément au schéma d'aménagement en vigueur. En outre, il est stipulé que le bois appartient à la MRC et que la Municipalité doit obtenir son autorisation afin d'y effectuer la coupe.

C'est en toute légitimité que la Municipalité exigera 50% des revenus de la coupe de bois pour ses projets de développement, sommes qui seront versées au fonds de développement de la Corporation d'aménagement et de développement de La Doré inc. (CADLD inc.).

Toujours en vertu des mêmes principes, nous collaborons au plan de développement du Centre de conservation de la biodiversité boréale (CCBB) qui intègre une partie importante de terres situées sur le territoire de la Municipalité de La Doré. Au passage, nous anticipons être consultés dans l'élaboration de ce plan.

## Une nouvelle gouvernance

Que ce soit en raison de la mondialisation, de la globalisation des marchés ou, plus près de nous, de la dévitalisation des milieux ruraux, tous ces événements ont pour effet d'intensifier l'interdépendance entre les différents regroupements sociaux alors que les nouvelles technologies de communication et l'accès à l'information accélèrent les connaissances, facilitent la diffusion et déploient une ouverture sur le monde. Personne n'échappe à ce constat et nous n'avons pas d'autres choix d'innover notre modèle de gestion municipale ou régionale comme le préconise l'avant-projet de Loi.

À priori, le terme de gouvernance signifie «*l'art et la manière de gouverner*», mais cette notion a évolué et désigne encore plus un mouvement de «*décentrement*» de la prise de décision avec une multiplication des lieux et des acteurs. Ainsi, il est de plus en plus admis que la gouvernance déborde des institutions politiques formelles et que l'imputabilité soit dorénavant partagée. Il en découle que la concertation, le partenariat et la participation sont des lieux communs où convergent les décisions communautaires sur notre développement.

Ces quelques observations sur la gouvernance nous incitent à rappeler nos attentes de la part de nos partenaires. Elles se résument ainsi :

**La concertation :** Nous souhaitons une plus grande harmonisation des actions par notre participation aux décisions lorsque notre territoire est concerné de près ou de loin. Cela s'applique également aux décisions qui touchent les territoires limitrophes en raison de l'influence possible sur notre plan d'action.

**La décentralisation :** Il nous semble de plus en plus évident qu'il devient nécessaire de rapprocher le pouvoir décisionnel le plus près possible du citoyen dans un souci de qualité de services,

d'efficience administrative et d'efficacité socio-économique. Les citoyens sont plus instruits, mieux informés et beaucoup plus vigilants en ce qui touche leur qualité de vie.

Le projet de Loi renforce l'obligation de procéder à des consultations et à déposer un rapport écrit sur les doléances des citoyens. Bien que la municipalité ne soit pas obligée de tenir compte de leurs exigences, il serait présomptueux d'en ignorer les grandes lignes. On ne peut imaginer une municipalité proposer des séances de consultation comme un simple exercice démocratique et n'en faire qu'à sa guise. Déjà quelques municipalités ont largement atténué la confiance des citoyens envers les élus, mieux vaut être non seulement à l'écoute, mais surtout accepter et respecter leurs revendications.

Dans cette perspective, la décentralisation signifie une plus grande marge de manœuvre réservée aux citoyens, ce qui implique respect, considération et adaptation des revendications respectant l'intérêt commun. À ce propos, tout le monde doit être traité sur le même pied.

Cette recherche de décentralisation n'atténue en rien le rôle et le pouvoir de la MRC. Notre intention est de permettre une participation plus formelle de la population à l'ensemble des décisions prises autant localement que régionalement.

**La circulation de l'information :** C'est irréversible, le traitement de l'information, son analyse et sa diffusion font partie intégrante du processus de développement. Étant donné l'ampleur des renseignements disponibles électroniquement, il convient de bien circonscrire la diffusion pour celui qui l'émet en tenant compte de sa qualité et de sa fiabilité afin que celui qui la reçoit puisse interagir avec discernement.

Dans cette optique, nous souhaitons une plus grande diffusion de l'information de part et d'autre, permettant une meilleure intégration de nos actions et évitant ainsi de réagir aux décisions a posteriori.

## Conclusion

Répetons-le, l'objectif de ce mémoire est de signifier à la MRC du Domaine-du-Roy (et aux municipalités qui en constituent l'essence) notre point de vue sur une gouvernance renouvelée en fonction des changements législatifs proposés par l'avant-projet de *Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme*.

Notre opinion est justifiée en raison d'expériences inattendues où la municipalité de La Doré aurait souhaité une participation plus engagée, d'autant plus lorsque son territoire est concerné. Puisque l'accent est dorénavant mis sur le développement durable, le rôle de chacune des municipalités rurales, notamment La Doré, est forcément accentué puisqu'elles ont sous leur juridiction la grande majorité des espaces naturels, assises mêmes de notre développement économique.

Il est à espérer que cette nouvelle gouvernance bouscule nos habitudes périmées avec le temps et que nous puissions partager réciproquement et équitablement nos décisions et nos actions dans une perspective de développement durable pragmatique en harmonie avec nos ressources.